



Équipement	CR	ou SCR	(E)	
Feux de route	CR	ou SCR	(E)	
Feux de croisement	A		(E)	dans CR ou SCR
Feux de position	R - S1		(E)	
Feux rouges	R - S1		(E)	
Feux stop	1		(E)	
Clignoteurs	av	1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av	1	(E)	ar 1 (E)
Feux de gabarit	av	1	(E)	ar
Feux complément.				
Eclairage plaque				2 séparées
Essuie-glace				2 balais avec lave-glace
Avertisseurs				Motorcraft TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison		
Marque et type	F O R D (D) 100 L Transit		
Homologation N°	CH	3306 61	
Carrosserie	fourgon		
Places	total	3	avant 3
Poids à vide	1390	Carburant	B
Charge utile	1020	CV-impôt	10,16
Poids total	2420	Cylindrée	1995

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve près de la plaquette du constructeur.
- \*\*\*) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes selon OCE art. 23, al. 3bis; des ceintures du type A r4m sont exigées.
- \*\*\*\*) Variante de pneus : 185 R 14 C 6 PR AV 1230 (2,5) AR 1520 (3,75) V-max 120 km/h voies inchangées.

Lieu et date de l'homologation  
Rothrist, 9.1.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture de  
livraison

F O R D (D)

Ford 100 L Transit  
81 E2V resp. 82 E2V  
Moteur: NXB

CH 3306 61

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I.

Complément du 23.8. au 3.9.1976 à Rothrist - Sta.

Variante du frein de service:

Distribution des circuits : 1. circuit = AR + 1/2 AV  
2. circuit = 1/2 AV

Nombre de places : Sur demande avec sièges longitudinaux pour le transport occasionnel de personnes au sens de l'art. 61, OCR (total jusqu'à 14 places assises; il ne peut être attribué que 11 places à l'arrière pour ne pas dépasser le poids total garanti).

Poids à vide : augmente de 65 kg, lorsque le véhicule est équipé de sièges longitudinaux.

Dispositif de protection : exigé derrière le conducteur et les passagers avant, également lorsque le véhicule est équipé de sièges longitudinaux.

A noter dans le permis de circulation

Code 128 - Sièges et dispositifs de sécurité pour le transport non professionnel de 11 personnes sur le pont ou dans le compartiment de charge sont approuvés.